



UNSA - Union Régionale Lorraine
Gare de Metz - Porte F
Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
e-mail : ur.lille@unsa-cheminots.org

**RAPPROCHEMENT AGENCE FAMILLE / CMGA et TRANSFERT
DES PRESTATIONS FAMILIALES : MÊME COMBAT !**

Bulletin n°12 – juin 2014

Après la DCI commune avec la CGT et SUD Rail sur le transfert des Prestations Familiales, l'UNSA-Cheminots, comprenant que les autres O.S. ne souhaitent pas aborder le sujet du rapprochement Agences famille / CMGA pour des raisons de posture politique, a décidé de provoquer une DCI pour aborder spécifiquement ce sujet. L'UNSA-Cheminots l'a dit et répété : Transfert des PF et rapprochement des entités vont dans le même sens des économies réalisées sur le dos des administratifs et impactent nécessairement les mêmes personnels. Une centaine de postes administratifs serait menacée...

L'essentiel

Bien évidemment, l'UNSA-Cheminots ne cautionne pas davantage que les autres O.S. le transfert des PF aux CAF que le rapprochement des 2 entités, qui est la conséquence de la décision unilatérale de l'entreprise.

Pour autant, ne pas aborder la question du projet de changement mis en oeuvre par l'entreprise est irresponsable et non conforme à l'esprit pragmatique de l'UNSA.

Sans nouvelles de l'entreprise depuis de longs mois sur le sujet, une délégation a donc rencontré les dirigeants des Services RH pour faire le point sur la conduite du changement mise en oeuvre et y apporter les remarques et revendications précises.

La DCI portait sur 4 points :

- 1 - Conduite du projet de rapprochement Agences Familles / CMGA
- 2 - Convention de transfert des PF aux CAF
- 3 - Charge de travail et organisation des CMGA (résultat des études menées sur la charge de travail, retour d'expérience sur les expérimentations, déploiement d'HRA Paie et impact sur la GA / GU, accueil téléphonique, emploi et GPEC...)
- 4 - Plan de lutte contre les Risques Psycho-Sociaux (mise à jour des Documents Uniques, plan d'actions).

Conduite du projet de rapprochement Agences Familles / CMGA

Ce point a occupé les 3/4 du temps de débat, les autres devant être revus par ailleurs, notamment le 3eme car nécessitant à lui seul une réunion.

De même, le transfert des PF fera l'objet d'une information / consultation des CHSCT à la rentrée. Les questions posées par l'UNSA concernaient donc tout le champ d'un projet de changement.

Sur le circuit d'information des IRP : L'Entreprise nous informe qu'au jour de la réunion, 22 des 24 CHSCT ont été informés. Un dossier générique a été préparé à cet effet. Une expertise a été lancée sur Paris St Lazare.

L'UNSA-Cheminots n'a pas manqué de faire remarquer que l'ampleur du sujet méritait une consultation et pas seulement une information.

Non, dit l'Entreprise, qui conteste ce point de vue et rappelle que le sujet du transfert des PF sera mis en consultation.

Par ailleurs, il est anormal que le niveau fédéral de l'UNSA n'ait pas été informé en amont des initiatives lancées localement, les CHSCT pensant de leur côté que le national était informé !

Voilà une pratique du dialogue social pour le moins maladroite...

Sur la désignation des chefs de projet et le devenir des dirigeants : nous nous interrogeons sur les critères de choix pour la désignation des chefs de projets. L'entreprise a répondu : volonté de poursuivre une activité dans le périmètre, intérêt porté à la mission, responsabilités actuelles et capacités démontrées avec le rôle attendu. Chaque dirigeant concerné a rencontré la ligne hiérarchique ou le responsable territorial.

Aux 24 intéressé(e)s d'apprécier l'objectivité de la démarche et de juger de l'intérêt des nouvelles missions confiées, notamment celles d'adjoint et d'animateur Métier.

Sur les scénarii envisagés de mise en oeuvre : la date du 1er juillet 2014 sera tenue.

2 rapprochements sont déjà effectifs (Clermont-Ferrand et Amiens) en raison d'opportunités de GPEC. Si cette date a été fixée par principe, l'entreprise envisage concrètement les rapprochements en fonction des départs souhaités et possibles des gestionnaires (retraites, mutations, reconversions...).

A la question de la surcharge de travail des gestionnaires restant en place, l'entreprise se veut rassurante en déclarant que le travail étant largement dématérialisé, des transferts de charge peuvent être opérés sur tout le territoire national.

La gestion « en pente douce » de l'emploi semble intelligente sur le papier, mais résistera-t-elle à la réalité et les équilibres de charge seront-ils effectivement mis en oeuvre et maîtrisés ?

L'UNSA-Cheminots n'a pas été tout-à-fait rassurée sur ce point ; nous demandons à voir et ferons remonter les points de tension existant sur le terrain en termes de charge de travail.

En agissant ainsi, la direction estime que l'emploi des gestionnaires n'est pas impacté, seul l'encadrement l'étant, suite à la réorganisation de l'encadrement des nouvelles entités.

Ce n'est évidemment pas l'avis de l'UNSA-Cheminots. Les modifications touchant le management avec la création d'équipes plus volumineuses avec des animateurs métier impliquent des changements au quotidien dans le travail des gestionnaires, ce qui est tout sauf neutre.

Dans tous les cas, départ anticipé ou non, il importera de considérer l'ensemble des agents des agences familles comme ayant été impactés par le projet. De ce point de vue, le RH0910 doit s'appliquer dès le lancement du projet.

Par ailleurs, l'UNSA-Cheminots revendique le paiement de l'indemnité de changement d'emploi y compris pour les agents qui devront changer de contenu d'emploi en CMGA, sans condition de durée de formation.

L'arrivée de nouveaux collègues n'est pas non plus neutre pour les gestionnaires des CMGA car cela impliquera nécessairement des efforts d'accompagnement, d'aide à des agents qui (re)découvriront la GA.



Soutenue par

